

Réunion du Conseil Municipal du 04 juin 2020 à 18h30

Membres en exercice : 11

Présents : BERTRAND Christine, CRESPI André, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, HOUBEN de BASTIANI Régine, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe

Absente : AUBREGAT Mireille

Secrétaire de séance : BERTRAND Christine

Vu la circulaire du 17 mars 2020 sur l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants qui autorise entre autre la tenue de la réunion d'installation du conseil municipal dans une salle autre que la salle du conseil municipal, la réunion s'est tenue dans la salle polyvalente de l'Ecole des Pallières.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve le compte rendu du CM du 23 mai 2020
Décide du huis clos pour garantir les mesures sanitaires en vigueur
Examine les questions suivantes :

1 Préparation du Budget Prévisionnel 2020/Investissements/Finances :

Fontette :

- Poursuite du projet d'aménagement : équipement en réseau humide réalisé précédemment / A réaliser en 2020 : réseaux secs (Telecom et Electricité) pour : 141 408.00 € H.T (travaux) + 4 650.00 € (maîtrise d'œuvre) ; 102 000.00 € de subvention obtenue soit 70%. Une taxe sera instaurée et répercutée aux propriétaires bénéficiaires concernés.
- Pont : Travaux de renforcement et d'élargissement nécessaires pour passage riverains et poids lourds + 3 tonnes, suivant l'expertise réalisée par la DDTM
Travaux et maîtrise d'œuvre : 43 700.00 € H.T : deux demandes de subventions en cours (DSIL : Etat env 50 % du H.T et Amendes Police : Département).

Bâtiments communaux :

- Mairie : menuiseries intérieures salle du conseil et toiture pour 13 711.00 € TTC prévisionnels
- Appart communal pour information réalisés en 2019 : menuiseries intérieures + VMC pour 6 081.00 € TTC (subvention obtenue – Conseil Régional - pour les deux bâtiments : 11 032.00 € sur 15 761.00 € H.T soit 19 007.76 € TTC)

Sinistre garage communal :

- Montant des dépenses acquittées en 2019 : 29 459.28 € pour 21 388.88 € de remboursement par l'assurance. Non pris en charge par l'assurance : le désamiantage d'où la différence entre les dépenses et le remboursement ; pour le reste : 100 % pris en charge.

Approbation du rapport de la Commission Locale du Transfert de Charges (CCPV) :

- Suite aux transferts de compétences et de charges à la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), approbation du rapport du 17 décembre 2019 pour les transferts de charges des participations au SDIS revues suite aux protocoles d'accord (hors service mutualisé en urbanisme - SMU) :

Attribution compensation Hors SMU 2016	Participation SDIS 2016	Participation SDIS 2016 après protocole	Revalorisation des AC 2016	Nelle participation SDIS (réf an 2016)	Attribution de compensation hors SMU
344.69 €	5 213.00 €	3 724.00 €	5 213.00 €	3 500.56 €	1 712.44 €

Instauration de la procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme :

- Suite à différents échanges de courriers entre la Commune, la Communauté de Communes et la Préfecture, le Conseil décide à l'unanimité d'instaurer la procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme. La taxe correspondante est versée à l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Verte Verdon pour la promotion des différentes actions touristiques sur le territoire.

2 Convention avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour le transport scolaire :

- Reconduction à l'unanimité de la convention pour l'organisation du transport scolaire de la maternelle à Bac+2

3 Représentation auprès de différentes instances intercommunales :

Organismes :	Représentation selon les statuts :	
SIANOV	2 titulaires : Crespi André – Kinziger Pascal	Pas de suppléants
Syndicat Transports des Collèges	2 titulaires : Bertrand Christine – Kinziger Pascal	Pas de suppléants
SPIIL ID 83	1 titulaire : Bernard Pégliion	
Syndicat Mixte de l'Energie du Var	1 titulaire : Kinziger Pascal	1 suppléant : Crespi André
Association des Communes Forestières	1 titulaire : Bertrand Christine	1 suppléant : Pégliion Bernard

4 – 5 – 6 Mise en place des commissions communales :

- Commission d'Appel d'offres : Maire : Président de droit
3 titulaires : Geoffroy Sébastien, Kinziger Pascal, Pégliion Bernard,
3 suppléants : Crespi André, Houben de Bastiani Régine, Raynoird-Thal Philippe,
- Commission de Délégation de Service Public : Maire : Président de droit
3 titulaires : Crespi André, Kinziger Pascal, Raynoird-Thal Philippe,
3 suppléants : Houben de Bastiani Régine, Nardella Chrystel, Pinatel Stéphane,

Arrivée de Madame Aubrégat Mireille,

- Autres attributions :
Madame Aubrégat Mireille : membre CCAS, membre SIVU,
Madame Bertrand Christine : membre CCAS, Forêts,
Monsieur Crespi André : Travaux, agents techniques, Eau et Assainissement,
Monsieur Geoffroy Sébastien : Déchets/OM,
Madame Houben de Bastiani Régine : Communication, Culture, Jeunesse, membre SIVU,
Monsieur Kinziger Pascal : Travaux, agents techniques, Eau et Assainissement,
Madame Nardella Chrystel : Vice-Présidence du CCAS, Affaires sociales, Animations,
Monsieur Pégliion Bernard : Déchets/OM, Correspondant sécurité routière,
Monsieur Pinatel Stéphane : membre SIVU, Entretien du matériel roulant et de voirie,
Monsieur Raynoird-Thal Philippe : membre CCAS, Correspondant défense, Correspondant sécurité, Liaison avec le Bistrot/Cercle du Progrès,

7 Procédure pour la Convention Administrative d'Exploitation (CAE) du Cercle du Progrès :

Prises de décisions :

Le Conseil Municipal renonce au préavis prévu dans la CAE,
Etat des lieux à faire dès que le matériel non communal aura été repris par la gérante,
Démarrage de la future consultation des candidats à l'issue de la restitution des locaux à la commune,
Demande de dégrèvement sur le loyer à compter du 17 mars 2020 examinée à l'issue de la procédure actuelle,

8 Questions diverses :

Jardin St Bernard :

Remplacer les travées de bois au terrain de boules par des traverses de chemin de fer,

Signalement d'une caravane et construction en bois dans une zone naturelle,

9 Poste de Garde Champêtre non pourvu à ce jour :

Conseil d'accord pour relancer la procédure avec possibilité de proposer aussi poste de Policier Municipal.

Procédure conjointe avec Artigues et Esparron.

